



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU VINGT QUATRE JUILLET DEUX MILLE VINGT CINQ

DELIBERATION N°DCC2025-081

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **15**

Absents : **8**

Pouvoir : **1**

Pour : **16**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **13 juillet 2025**

Date d'affichage : **25 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix vingt-quatre juillet, à dix-sept heures quinze, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Noël Dominique LIVRELLI, Pierre François BELLINI, Félix BRUSCHI, Monique CHIOCCA, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Madeleine GUGLIELMI, Thérèse MALU, Paul MAZZACAMI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI

Etaient absents : François CHIARASINI, Corinne DIANI, Ange-Marie GAMBARELLI, Jean-Luc GIOCANTI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI

Absents représentés : Pierre POLI (par T. MALU)

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE INTERCOMMUNALE A CARBUCCIA (REFERENCE 2025/1/1 A 9).

Annexe : Rapport d'analyse des offres

Le Président rappelle à l'assemblée qu'un marché de travaux pour la construction d'une crèche intercommunale située à Carbuccia a été lancé par les services en janvier 2025 (référence 2025/1).

Ce marché était composé de 9 lots suivants :

Lot n°1 : DEMOLITIONS - GROS-OEUVRE – AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Lot n°2 : STRUCTURE BOIS – BARADGE/COUVERTURE

Lot n°3 : DOUBLAGE – OUVRAGES DE PARTITION – PLAFOND SUSPENDU

Lot n°4 : REVETEMENTS DE SOLS ET DE MURS

Lot n°5 : MENUISERIES BOIS

Lot n°6 : MENUISERIES ALUMINIUM

Lot n°7 : ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES

Lot n°8 : CHAUFFAGE – VENTILATION - CLIMATISATION - PLOMBERIE SANI-TAIRES

Lot n°9 : PEINTURE

La passation a été réalisée sur la base de la procédure adaptée.

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de prendre connaissance du rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre et de procéder à l'attribution des lots de marché.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après avoir pris connaissance du détail des rapports d'analyse des offres ci-annexé ;



-ATTRIBUE les lots de marché de la façon suivante :

| N° de LOT | Décision |
|---|--|
| Lot n°1 : DEMOLITIONS - GROS- OEUVRE – AMENAGEMENTS EXTERIEURS | Il est décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SARL EGEPP pour un montant de 139 183.50 € HT et 153 101.85 € TTC. |
| Lot n°2 : STRUCTURE BOIS – BARADGE/COUVERTURE | Conformément aux articles R. 2185-1 et R.2385-1 du code de la commande publique le conseil communautaire décide d'abandonner la procédure d'attribution du lot 2 en la déclarant sans suite pour motif de redéfinition du besoin. |
| Lot n°3 : DOUBLAGE – OUVRAGES DE PARTITION – PLAFOND SUSPENDU | Il est décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SARL TNA pour un montant de 25 520.00 € HT et 28 072.00 € TTC. |
| Lot n°4 : REVETEMENTS DE SOLS ET DE MURS | Il est décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SARL SANTUNIONE pour un montant de 33 334.70 € HT et 36 668.17 € TTC. |
| Lot n°5 : MENUISERIES BOIS | Il est décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SARL EGMF pour un montant de 17 420.07 € HT et 19 162.08 € TTC. |
| Lot n°6 : MENUISERIES ALUMINIUM | Il est décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SARL AZ HABITAT pour un montant de 50 277.43 € HT et 55 305.17 € TTC. |
| Lot n°7 : ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES | Il est décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SARL ENTREPRISE LAURENT pour un montant de 30 995.00 € HT et 34 094.50 € TTC. |
| Lot n°8 : CHAUFFAGE – VENTILATION - CLIMATISATION - PLOMBERIE SANI-TAIRES | Il est décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SARL SEP pour un montant de 40 975.00 € HT et 45 072.50 € TTC. (Offre de base) Il est décidé de retenir les 3 PSE en plus de l'offre de base (OB + PSE 1 (1750€ HT) + PSE 2 (1796 € HT)+ PSE3 (4099,00€ HT) : soit pour un total de 48 630 € HT et 53 493,00€ TTC |
| Lot n°9 : PEINTURE | Il est décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SARL I MAESTRI pour un montant de 9 790 € HT et 10 769 € TTC. |

AUTORISE le Président à signer les marchés et à les exécuter.

AUTORISE le Président à procéder au lancement d'un marché en procédure adaptée pour le lot n°2, dans des conditions de publicité identiques à celle du marché initial.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour copie conforme

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2025

Publication : 25/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

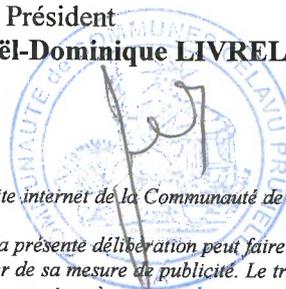


Le secrétaire de séance

Madeleine GUGLIELMI

Le Président

Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celav-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2025

Publication : 25/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation